



Recours sur des biens donnés du vivant?

Par **ASINAU**, le **02/07/2009** à **09:04**

Bonjour,

nous sommes 3 freres. Mes parents toujours vivants ont répartis les biens entre nous 3 dans leur succession (soit disant en respectant la valeur du quart pour chacun? Non vérifié...).

Mes 2 freres ont reçu leurs biens en donation anticipée. En froid avec mes parents je n aurais le mien qu au deces de ceux ci. L'un d entre eux a reçu des terrains et compte les vendre des que possible. Peut il vendre ces terrains tout juste reçu? Avons nous un recours possible pour que les terrains ne quittent pas la famille ou pouvons nous etre prioritaire sur la vente?

Merci de votre attention